



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE



* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 - AMELIORATIONS LIGNE A

8.2 - Marché n° 52M 2015 12610 M : Contrôle technique pour l'extension du garage atelier de Basso Cambo - Autorisation de signer le marché à conclure avec l'entreprise BTP Consultants

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A (AmLA).

Le présent marché concerne les missions de contrôle technique relatives aux travaux d'aménagement du garage atelier de Basso Cambo requis par la mise en exploitation de la ligne A avec des rames de 52 m.

Les missions confiées au titulaire comprendront les missions normalisées de contrôle technique de base L et S auxquelles s'ajoutent les missions complémentaires suivantes P1, PV, HAND, HAND CO, AV, HYS, F et E. :

Le présent marché est décomposé en plusieurs phases et tranches :

- ✓ Phase 1 : examen des études d'APS / APD,
- ✓ Phase 2 : examen des études de projet / DCE,
- ✓ Phase 3 : examen des études d'exécution,
- ✓ Phase 4 : examen sur chantier des ouvrages provisoires et définitifs soumis au contrôle, préalablement aux réceptions et aux mises en service,
- ✓ Phase 5 : examen des travaux effectués pendant la période de parfait achèvement (intervention à la demande du Maître d'Ouvrage).

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle, définies comme suit :

- ✓ Tranche ferme : Conception (phases 1 et 2)
- ✓ Tranche conditionnelle : Réalisation (phases 3, 4 et 5).

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 1^{er} septembre 2015 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 octobre 2015.

7 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. SOCOTEC
2. APAVE / CERTIFER
3. QUALICONSLT
4. Bureau VERITAS
5. DEKRA
6. BTP Consultants
7. Bureau ALPES CONTROLES

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 3 novembre 2015, agréé les 7 candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 1^{er} décembre 2015, attribué le marché à l'entreprise BTP Consultants pour un montant de 16 460 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12610 M avec l'entreprise BTP Consultants pour un montant de 16 460 € H.T.

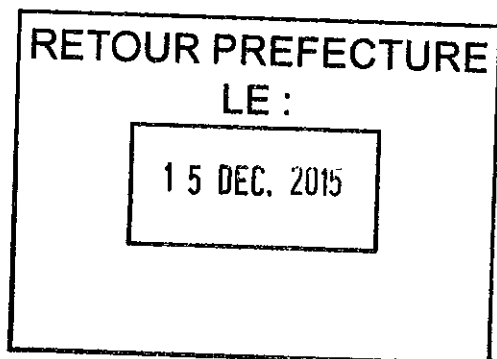
* *
*

- Le Comité Syndical :
 - Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **BTP Consultants** le marché n° 52M 2015 12610 M concernant la mission de contrôleur technique pour l'extension du garage atelier de Basso Cambo dans le cadre de l'opération Améliorations Ligne A pour un montant de **16 460 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", written over a horizontal line.

Jean-Michel LATTES